



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
de l'ECOLE DEPARTEMENTALE de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES
le 30/03/2009
CONSEIL GENERAL

PRESENTS :

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Péone-Valberg,
- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général, Maire de Roquebillière,
- M. Gilbert MARY, Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- Mme Nicole BRUNN-ROSSO, Conseillère Municipale de Saint-Vallier de Thiey,
- Mme Catherine CHESNAIS, Adjointe au Maire de Péone-Valberg,
- Mme Evelyne COLLE, Conseillère Municipale de Puget-Théniers,
- M. Georges CORNIGLION, Adjoint au Maire de Roquebillière,
- Mme Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Conseillère Municipale de Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- M. Philippe IPPOLITO, Adjoint au Maire de Clans,
- Mme Claude RENAUDO, Adjointe au Maire de Carros.

REPRESENTES :

- M. Christian ESTROSI, Conseiller Général, Député-Maire de Nice,
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gillette,
- Mme Anne SATTONNET, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Gérard SPINELLI, Conseiller Général,
- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- Mme Bernadette FORESTIER, 1^{ère} Adjointe au Maire de Tende,
- M. Bertrand MORIN, Conseiller Municipal de Sospel.

ABSENTS :

- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Marc CONCAS, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Alain FRERE, Vice-Président Conseil Général des Alpes-Maritimes, Maire de Tourrette-Levens,
- M. René GILLY, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- Mme Marie-Louise GOURDON, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon.



38, rue de la Santoline, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83
edmam@wanadoo.fr

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILLETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR



(suite)

- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel,
- M. Patrick MOTTARD, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Patrick TAMBAY, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers,
- M. René VESTRI, Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola,
- Mme Danièle DAO-LENA, Adjointe au Maire de Villars-sur-Var,
- M. Bernard DARCHY, Adjoint au Maire de Roquestéron,
- M. Luc FALIBOIS, 1^{er} Adjoint au Maire de Coursegoules,
- Mme Danièle GASTALDI, Adjointe au Maire de Valdeblore,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie,
- M. Roger LEMOUTON, Adjoint au Maire de Saint-Etienne de Tinée,
- Mme Jacqueline MAIFFREDI, Adjointe au Maire de Lantosque,
- Mme Christine PRATICO, Adjointe au Maire de Guillaumes,
- M. Bernard TORRE, Conseiller Municipal de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- M. Eric SZALENIEC, Conseiller Municipal d'Andon, Thorenc
- Mme Josiane VACCARI, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya.
-

EXCUSES :

- Mme Francine SOMARIA, Membre d'Honneur, Mairie de Gillette.
- M. Yann PRIOUT, Adjoint au Maire de Gillette.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental.
- M. Didier ROCHETTE, Sous-Directeur de la Culture du Conseil Général.
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique.
- M. Claude VANDAMME, Directeur Adjoint chargé de l'Enseignement à l'Ecole Départementale.
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'Ecole Départementale de Musique.

ORDRE DU JOUR :

1. Droits d'inscription 2009-2010
2. Compte Administratif 2008
3. Compte de gestion du Comptable
4. Budget prévisionnel 2009
5. Questions orales
6. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, ouvre la séance à 17h30 en remerciant l'ensemble des membres présents.

I - DROITS D'INSCRIPTION ET PARTICIPATION COMMUNALE 2009

1. ELEVES		DROITS D'INSCRIPTION ANNUEL		
		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
TARIFS Année scolaire 2009/2010		Enfants (- 18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A	CURSUS INSTRUMENTAL	305 €	520 €	625 €

B*	COURS COLLECTIFS ENFANTS ou Instrument supplémentaire
	180 €

C**	PRATIQUE AMATEUR ADULTES COURS COLLECTIFS ADULTES
	305 €

D	ATELIER VOCAL ⁽¹⁾ , ORCHESTRE, 2 ^{EME} COURS COLLECTIF	125 €
---	---	-------

Frais de dossier : 25 €
(gratuité pour la 3^{ème} inscription dans une même famille)

- Tarif étudiant : 70% du tarif adulte
- Tarif dégressif applicable seulement sur les tarifs A et B, dans une même famille pour l'année en cours : 2^{ème} inscription – 10 %, 3^{ème} inscription – 20%, etc ... Le pourcentage s'appliquant dans l'ordre d'arrivée des dossiers

(1) Pour 2 cours de pratique vocale suivis tarif : 200 €.

* Cours collectifs Enfants : Formation Musicale seule, Jardin Musical, Eveil Musical, Atelier Traditionnel, Chant Choral, Atelier Djembé, Atelier Musiques Actuelles, Atelier de Musique Ancienne, Théâtre.

** Cours collectifs Adultes : Formation Musicale seule, Musiques Traditionnelles, Actuelles ou Anciennes, Pratique Amateur.

2. PRETS D'INSTRUMENT : 75 € (1^{ère} année), 115 € (2^{ème} année)

3. COMMUNES : 450 € par an et par enfant inscrit en janvier 2009 (425 €)
: 450 € par an et par classe pour les Ecoles Primaires
(28.12 € la séance au lieu de 26.56 € soit une augmentation de 1.50 € par séance)

VOTE : POUR = 19 ABSTENTION = 0
CONTRE = 1

M. VICTOR, Conseiller Général, précise que dans le contexte actuel, il paraît particulièrement difficile d'adopter une augmentation des droits d'inscription. Il soumet aux membres du Comité un budget différent, celui d'une association musicale « Le Sagittaire » à Contes, éléments de réflexion à prendre en compte pour l'avenir.

Le Président en prend note et rappelle que le Syndicat Mixte est régi par des règles différentes. Il est constitué de personnel titulaire avec des charges sociales, il s'agit d'emplois permanents et stables, c'est ce qui fait la force et la réussite de la structure.

Mme EL HEFNAOUI, Conseillère Municipale de St Cézaire sur Siagne, soumet aux membres du Comité la proposition de moduler la participation des communes en fonction de la discipline choisie à savoir ne pas calculer le même forfait pour un enfant inscrit en instrument (instrument + formation musicale) et un enfant suivant uniquement un cours collectif comme le jardin musical par exemple. Peut on également envisager d'augmenter plus les cotisations des familles.

M. BRUN indique qu'au moment de la création de la structure, plusieurs options étaient proposées, il a été décidé que la participation serait forfaitaire, annuelle pour les enfants originaires des communes quelque soit la discipline.

M. THAON met l'accent sur l'effort consenti par le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, Monsieur Eric CIOTTI, envers le Syndicat Mixte, témoignage de la volonté du département de promouvoir la musique sur l'ensemble de la zone de montagne en faisant bénéficier les familles d'un enseignement musical de qualité identique à celui dispensé sur la bande côtière.

Observations de M. VICTOR sur l'augmentation de l'indemnité des élus, le montant des frais de déplacement du personnel enseignant et certains sous chapitres budgétaires (prestations de service, ...).

V - QUESTIONS DIVERSES

Divers documents sont remis aux membres du Comité :

- . Bilan des actes administratifs 2008
- . Planning des examens de fin de cycle 2009 (instruments et formation musicale) qui pour des raisons d'économie se tiendront le même jour à Carros le 15/04/2009
- . Planning prévisionnel des auditions de fin d'année scolaire

Mme COLLE, Conseillère Municipale de Puget Théniers, demande s'il est possible d'organiser une prestation musicale de l'ensemble des élèves de l'Ecole Départementale de Musique durant l'opération « C'est pas classique » du Conseil Général des Alpes-Maritimes afin de valoriser les activités musicales dans le haut pays, impact important en faveur de l'Ecole de Musique.

M. ROCHETTE, Sous-Directeur à la Culture, rappelle que l'objectif de cette prestation est de faire découvrir la musique classique, c'est un événement s'appuyant sur les forces vives du département. Les professeurs y sont déjà associés, il faut réfléchir à une journée pédagogique afin que les parents et les élèves du haut pays y soient également associés.

Le Président indique que la commune de Saint André de la Roche a souhaité adhérer au Syndicat Mixte «Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes ». Cette commune ne fait pas partie de la zone rurale. Il est cependant décidé d'effectuer une étude et projection financière avant toute prise de décision.

M. MARY remercie l'équipe dynamique, les dirigeants et enseignants de l'Ecole de Musique, il souligne sa particularité, une école rurale où les profs sont très près des enfants et des parents.

M. THAON remercie le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, Monsieur Eric CIOTTI et l'ensemble des membres présents pour leur engagement et leur soutien financier à la structure.

Aucun autre sujet n'étant soulevé, le Président déclare la séance close.

Fait à Nice, le 02/04/2009

Le Président,
Jean THAON
Conseiller Général

